

Concours de Nouvelles

RÈGLEMENT 2020

Article 1 – Objet

L'association Les Brouillards Disent organise un concours de nouvelles ouvert à **toute personne majeure** ou à **tout(e) collégien(ne) en classe de quatrième ou troisième**.

Article 2 – Dates

Le concours est ouvert à partir du mercredi 15 janvier 2019.
La date limite du dépôt des textes est fixée au mardi **30 juin 2020** inclus, le cachet de la poste ou la date du mail faisant foi.
La remise des prix aura lieu au Fousseret, le 16 octobre 2020.

Article 3 – Thème

Chaque participant ou binôme adulte écrira une nouvelle incluant la phrase «**Pas possible, il a encore remis ça !**»

Chaque participant ou binôme collégien écrira une nouvelle **policrière** incluant la phrase «**Pas possible, il a encore remis ça !**»

Article 4 – Caractéristiques requises

Le texte présenté appartiendra au genre littéraire de la **nouvelle**. Il comportera un titre, une unité de lieu, et se terminera par une chute inattendue. Il devra respecter le thème indiqué.

Article 5 – Comment participer

Une seule nouvelle sera acceptée par participant ou par binôme. Elle sera rédigée en langue française. Les participants veilleront à assurer une orthographe correcte. La longueur du texte devra être comprise entre 1 et 4 pages A4 dactylographiées en corps 12, interligne simple. Les pages du texte devront être numérotées. Le texte sera créé sous forme d'un fichier au format Microsoft Word (.doc, .docx), Open Office ou Libre Office (.odt). Aucune illustration ne devra l'accompagner. Afin de préserver l'anonymat, aucune mention de nom ou de pseudonyme ne devra être portée sur le texte de la nouvelle. Le candidat s'engage à garantir l'originalité de l'oeuvre qu'il présente.

Article 6 – Où adresser sa participation

Le texte sera adressé à l'association Les Brouillards Disent

par courrier postal

Association Les Brouillards Disent
chez Mélanie Forné
1, chemin de l'Aire
31430 Le Fousseret

par courrier électronique

lesbrouillardsdisent@gmail.com

en mentionnant l'objet : « CONCOURS DE NOUVELLES 2020 ».

Article 7 – Critères de participation

Le candidat devra, à la date du lancement du concours, être majeur, ou bien, être collégien et avoir entre 12 et 15 ans, scolarisé en classe de 4ème ou 3ème. Les participants peuvent participer individuellement ou par binôme (2 personnes). Une seule nouvelle sera acceptée par participant ou binôme.

La participation sera prise en compte à réception du dossier complet, comprenant impérativement :

1) le texte

2) le bulletin d'inscription

3) l'adhésion de 5 euros

(à régler en espèces ou par chèque à l'ordre de « Les Brouillards Disent »).

Chaque candidat ou binôme recevra un accusé de réception par mail.

Tout dossier incomplet au 30 juin 2020 entraînera l'exclusion du candidat.

Article 8 – Engagements des organisateurs

Les Brouillards Disent s'engage à ne pas divulguer les informations collectées à des tiers (entreprises commerciales, associations, ou autre).

Les Brouillards Disent garantit que l'anonymat des participants sera respecté auprès des membres du jury et de toute personne extérieure à l'organisation du concours, jusqu'à ce que le jury ait donné les titres des 5 nouvelles gagnantes.

Article 9 – Engagements des candidats

Les candidats dont les textes seront sélectionnés acceptent, sans aucune réserve, que leur nouvelle fasse l'objet d'une publication ou diffusion partielle ou totale, papier, radio et Internet. Les candidats ne recevront pas de remboursement de leurs frais d'inscription. Les lauréats ne seront pas défrayés, ni logés ni nourris, le jour de la remise des prix. Leur éventuel déplacement et logement se fera donc à leur compte. Aucun texte ne pourra être retourné par l'association par voie postale. La participation au concours de nouvelles implique l'acceptation sans réserve du présent règlement, de la part du candidat.

Article 10 – Sélection des lauréats

Le jury se réunira au mois de septembre pour sélectionner les textes primés. Les notes seront attribuées en fonction des critères suivants :

- respect des critères de thème, présentation et structure
- style, qualité d'écriture
- originalité du texte

Le classement sera effectué en prenant la moyenne des notes exprimées, qui constituera la note globale et qui donnera lieu au classement final.

Le classement publié sera limité aux 5 premiers textes.

Les 5 premières nouvelles du classement seront publiées dans un recueil illustré par l'association. Ce recueil sera diffusé au cours des événements publics et culturels auxquels l'association Les Brouillards Disent pourra être amenée à participer.

Article 11 – Remise des prix

La remise des prix aura lieu le vendredi 16 octobre 2020 à la salle du Picon, au Fousseret.

Les auteurs des textes primés seront avertis par mail ou par téléphone entre le 10 et le 20 septembre 2020.

Prix Catégorie adultes

1er prix : 100 euros + 1 livre + 3 recueils des 5 meilleures nouvelles illustrées

2e prix : 50 euros + 1 livre + 3 recueils des 5 meilleures nouvelles illustrées

3e prix : 1 livre + 3 recueils des 5 meilleures nouvelles illustrées

Prix Catégorie collégiens

1er prix et 2e prix : valise de livres policiers + 3 recueils des 5 meilleures nouvelles illustrées

3e prix : 3 recueils des 5 meilleures nouvelles illustrées

Article 12

Les membres du jury ainsi que les organisateurs du concours ne sont pas autorisés à concourir.

Contact

Les Brouillards Disent
1 rue de la tour
31430 Le Fousseret

06 08 95 92 38 – 07 52 02 11 96

lesbrouillardsdisent@gmail.com



et la Librairie Papeterie Presse Forquignon